



Comité d'Animations Nordiques Val Clarée- Montgenèvre
15, rue des Courts
La Cure des Alberts
05100 MONTGENEVRE
info@nocturnesclaree.fr

Règlement des Nocturnes Val Clarée Montgenèvre - 2026

Le Challenge des Nocturnes de la Vallée de La Clarée/ Montgenèvre a été créé pour promouvoir le ski de fond et favoriser des rencontres festives entre skieurs de fond, sur les sites de Montgenèvre et de la Vallée de la Clarée.

Il s'agit d'épreuves en relais par équipes de 2, en style libre (skating ou alternatif), se déroulant à la tombée de la nuit. Les épreuves sont organisées dans des conditions d'enneigement permettant la pratique du ski de fond.

L'association s'engage à faire participer tous les types de skieurs et à donner à la soirée un caractère de fête.

Les épreuves sont suivies d'un repas végétarien simple mais qui se veut convivial. Le repas est préparé par des associations locales et de parents d'élèves et le Comité d'Animations Nordiques soutient financièrement leurs projets.

Article 1 : "Le relais populaire" ou "ronde populaire"

C'est un relais en équipe de deux skieurs, ouvert à tous les âges confondus, tous styles, d'une durée de 15-20 minutes environ, sans notion de compétition. Le relais est un flambeau lumineux qui ne doit en aucun cas être tenu dans la bouche. Il n'y a pas de classement pour cette épreuve, donc pas de dossard. Dans le cas d'un grand nombre de participants, l'organisation proposera 2 départs.

Dans le cas où un coureur ne trouve pas de partenaire, il a la possibilité de skier seul.

Article 2 : Les courses classées

C'est un relais de deux skieurs de la même catégorie d'âge. Dans le cas d'une équipe avec 2 participants de 2 catégories différentes, l'inscription et le classement se font dans la catégorie du plus âgé.

Dans le cas où un coureur ne trouve pas de partenaire, il a la possibilité de courir seul. Cela ne modifie pas les conditions de classement.

LUCIOLES (moins de 6 -7 ans selon le niveau de ski) : Petite boucle ludique accompagnée par un moniteur ou adulte, qui permet aux tout-petits de skier tous ensemble. Il n'y a pas de classement dans cette catégorie.

MICROBES – POUSSINS : (8 à 11 ans au cours de l'année) Course par équipe de deux en relais sur deux tours chacun.

BENJAMINS – MINIMES : (12 à 16 ans au cours de l'année) Course par équipe de deux en relais sur deux ou trois tours chacun (selon la taille de la piste)

CADORS : (+ de 16 ans) Course par équipe de deux en relais pendant 20 minutes environ (modifiable sans préavis en fonction des conditions de course).

C'est le toujours le **dossard bleu** qui se présente au départ en premier équipier. Pour la course CADORS MIXTE ce sont les femmes qui le portent et qui effectuent donc le départ.

Article 3 : « Le Challenge des nocturnes »

Le Challenge des Nocturnes Val Clarée Montgenèvre récompense les meilleures équipes de chaque catégorie sur l'ensemble de la saison. Pour cela, l'équipe doit être composée des **mêmes participants** pour **3 courses minimum**.

Les points sont acquis en fonction du classement sur chaque course : 1ère équipe =30 pts, 2ème équipe =25 pts, 3ème équipe =20 pts, 4ème équipe=15 pts, 5ème équipe =10 pts, 6ème équipe =5pts. Les trois meilleures courses sont prises en compte dans le cumul des points du challenge. Le Challenge est attribué dans le cas où 3 courses minimum sont organisées. Le CAN se réserve le droit de modifier les conditions d'attribution du challenge en cas d'épreuves annulées. En cas d'ex-aequo, les points de la course de Névache sont valorisés pour départager les équipes.

Article 4 : « Inscriptions - Forfait 4 courses »

Les bulletins d'inscriptions sont téléchargeables sur le site www.nocturnesclaree.fr ou sur demande par mail. Ils sont distribués dans les points d'accueil touristiques et dans des points stratégiques (commerçants, partenaires). Ils sont également disponibles sur place le soir de la course. Dans tous les cas, le paiement a lieu sur place le jour même.

Les équipes ont la possibilité de souscrire à une formule « 4 courses » à prix réduit. Pour les équipes qui choisissent ce forfait :

- Il n'y aura pas de remboursement en cas d'absence des participants ou d'annulation, déplacement, report de courses par l'organisation.
- Pour les catégories classées: En cas d'absence d'un des deux partenaires, le skieur présent peut participer sans surcoût avec un nouveau partenaire qui paiera sa propre inscription (demie-équipe)
- Pour le Relais Populaire: L'inscription au forfait permet de changer de partenaire sans surcoût, à condition qu'un des deux partenaires inscrit à la première course fasse partie de l'équipe

Article 5 : « Classement et récompenses »

- Les **Lucioles** se voient remettre immédiatement un petit lot à la suite de leur parcours.
- **Microbes/Poussins** et **Benjamins/Minimes** : La 1ère équipe de chaque catégorie est médaillée (garçons/filles/mixte). Chaque enfant participant peut choisir un lot parmi ceux proposés par l'organisation.
- **Cadors et course populaire** : Le classement des cadors est énoncé puis mis en ligne sur le site internet.

Un tirage au sort est effectué pour les équipes "Populaires" et Cadors. Un ticket numéroté est distribué à chaque équipe inscrite. Ainsi, un participant présent peut récupérer le lot d'un absent. Ce ticket ne pourra pas être confié aux organisateurs. Les lots non retirés sont remis en jeu par tirage au sort. Le nombre de lots distribués ne correspond pas forcément au nombre d'équipes inscrites.

Un lot peut être remis de manière spontanée et valorisante (situation particulière, famille, éloignement, etc),...Ce sont les organisateurs qui décident de la pertinence de l'attribution de ce lot qui ne revêt aucun caractère obligatoire.

Une dotation spécifique est prévue pour les équipes classées au Challenge. Elle est remise lors de la finale

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables de la teneur, du contenu, ou de la mauvaise utilisation des lots (contenus allergisants, alcool, etc...) distribués lors de la manifestation.

Article 6 : Partenariat

Nos partenaires (commerçants, artisans, etc.) qui soutiennent financièrement ou par dotation nos manifestations, sont invités gracieusement à participer à une soirée en équipe (ou 2 repas spectateurs). Dans le cas où les partenaires s'inscrivent au forfait, il est donc déduit la participation d'une soirée dans le forfait final.

Article 7 : « Conditions de participation »

Afin de garantir la sécurité de tous les skieurs, il est interdit aux participants de s'entraîner ou d'être présents sur la piste durant les courses des autres catégories. Par contre, il est possible de le faire entre les courses et une dizaine de minutes d'échauffement sont prévus pour la catégorie **Cadors**. Le non respect de cette règle élémentaire de sécurité entraînera une disqualification immédiate du (des) skieur(s) concerné(s)

Obligation stricte d'utiliser du matériel de ski de fond pour participer. L'utilisation d'une lampe frontale personnelle est vivement conseillée.

Les participants acceptent l'utilisation des images réalisées au cours des soirées, utilisées uniquement dans le cadre associatif des nocturnes et de leur communication.

En fonction des conditions de course et du nombre de participants, l'organisation se réserve la possibilité de modifier les durées des courses, de dédoubler les départs ou de regrouper certaines catégories.

Article 8 : « Le repas »

Le repas est inclus dans le prix de l'inscription. Il n'y a pas de remise sur le prix de l'inscription pour les coureurs qui ne souhaitent pas le repas.

Article 9 : « Assurance »

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL- Police Numéro C2024-14966. Les organisateurs préviennent qu'ils ne sont pas assurés contre les accidents corporels. Il incombe à tous les participants d'être également assurés personnellement (responsabilité civile). A l'inscription, chaque participant signe une décharge de responsabilité du C.A.N.